

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

COMMUNE DE NOURARD-LE-FRANC

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2015

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze,
Le 27 mars à 20 h 00

Le conseil municipal de la commune de NOURARD-LE-FRANC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme SOUDET Sylvie, Maire
Date de la convocation : 23 mars 2015

Etaient présents :

Mme LACOURTE Béatrice, M. MORVILLER Jean-François M. POILLEUX Benjamin,
Mme KAPELA Marie-Claude, M. DILLION Jean-Jacques, Mme DUCHATEAU Géraldine,
Mme ALCOUFFE-MOITREL Sandra, M. BONNAIRE Jean-Pierre, M. DELAVIERE Philippe,
M. LEPRETRE Patrick.

ABSENT(s) EXCUSE(s)

Néant

Secrétaire de séance : Mme ALCOUFFE-MOITREL Sandra.

N°05/2015 REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Mme MORVILLER a émis le souhait de ne plus s'occuper de la location de la salle.

Mme le Maire indique que M. HOYEZ, est compétent pour reprendre les fonctions attribuées au responsable de la location des lieux.

Afin de faciliter la gestion de la salle, Mme le Maire propose de modifier les tarifs et le règlement de la location de la salle multifonctions.

Le nouveau règlement, annule et remplace le précédent.

-Cf annexe n°1-

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 27 MARS POUR LES PROCHAINES RESERVATIONS.

Ces tarifs annulent et remplacent les précédents.

	48 Heures	6 Heures Vin d'honneur/ ½ journée
Particulier habitant la commune, Le personnel communal	230 €	90 €
Associations de la commune (a)	230 €	•
Particulier habitant l'extérieur	430 €	110 €
Association extérieure	430 €	110 €
Entreprises	430 €	130 €

(a) gratuité de la salle, une fois dans l'année pour les associations de Nourard-le-Franc.

Les locations pour les habitants de Nourard pourront se faire sans délai sous réserve du dépôt de chèque de caution de 600 €.

- Les lotos sont autorisés dans la limite de l'accueil de 100 personnes maximum.
- Les bals publics sont interdits.
- Ces tarifs s'entendent avec utilisation de la cuisine.
- Possibilité de louer la petite salle du bas pour 40 € de plus.
- Possibilité de louer la vaisselle pour 50 € de plus

- L'électricité consommée sera à la charge du locataire
- Le paiement de la location sera exigé à la signature du contrat.
- En cas de désistement, le montant de la location sera acquis par la commune.

DUREE DE LA LOCATION

Le week-end : à partir de 16 h 00 le vendredi soir et jusqu'à 10 h le lundi matin.
Pour 6 heures (vin d'honneur) comprises entre 8 h et 19 h.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité pour les nouveaux tarifs

Vote par : 6 voix « pour », 0 abstention et 5 voix « contre » pour le nouveau règlement intérieur.

Fait et délibéré, le 27 mars 2015

